



Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin 2018

- Fiche descriptive -

Internationale
Kommission zum
Schutz des Rheins

Commission
Internationale
pour la Protection
du Rhin

Internationale
Commissie ter
Bescherming
van de Rijn

Rapport n° 247



Editeur:

Comission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
Kaiserin-Augusta-Anlagen 15, D 56068 Coblenze
Postfach 20 02 53, D 56002 Coblenze
Téléphone +49-(0)261-94252-0, téléfax +49-(0)261-94252-52
Courrier électronique: sekretariat@iksr.de
www.iksr.org

© IKSР-CIPR-ICBR 2018

FICHE DESCRIPTIVE

Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin 2018

Sans migration, pas de poissons ...

Certaines espèces comme le saumon et l'anguille doivent migrer entre la mer et les rivières pour se reproduire. Les distances qu'ils doivent franchir sont parfois énormes, c'est pourquoi ces poissons sont appelés 'grands migrateurs'. Pour boucler leur cycle de vie, ils doivent pouvoir se déplacer sur des axes de migration ouverts entre le milieu fluvial et le milieu marin. En outre, presque toutes les autres espèces de poissons réalisent elles aussi des migrations plus courtes, même si elles ne quittent pas les eaux douces, pour s'alimenter ou pour rejoindre des zones de refuge ou de frai. Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin 2009 a déjà permis de grandes avancées. Les saumons par ex. sont de retour dans quelques affluents, par ex. dans le Speyerbach, la Kinzig ou la Murg. D'autres avancées sont présentées dans le chapitre « Bilan ».



Grande alose © Bernd Stemmer

Où résident les problèmes ?

De nombreuses actions s'imposent pour rétablir et améliorer la continuité du Rhin et de ses affluents pour les poissons migrateurs. Les ouvrages transversaux tels que les barrages et les écluses constituent des obstacles de taille pour les poissons. On peut ici citer par exemple les écluses du Haringvliet placées sur une des embouchures du Rhin dans la mer du Nord, de même que les barrages des usines hydroélectriques du Rhin supérieur. De nombreux affluents du Rhin renferment de précieuses frayères et zones de grossissement pour les poissons mais sont aujourd'hui très difficilement accessibles ou bloqués par de nombreux obstacles.

Un Plan directeur qui ne profite pas qu'aux espèces phares

Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin, récemment actualisé, met en évidence les autres mesures nécessaires pour réimplanter et maintenir durablement des peuplements stables de poissons migrateurs dans le bassin du Rhin. Le saumon et l'anguille sont des espèces phares représentatives de tous les autres poissons effectuant des migrations. Les mesures réalisées pour installer de nouvelles passes à poissons ou des rivières de contournement des ouvrages transversaux, pour améliorer le fonctionnement de passes existantes ou pour restaurer leurs habitats de reproduction et de croissance, ont des

effets positifs non seulement sur les espèces phares mais sur de nombreuses autres espèces animales et végétales et profitent durablement à l'écologie du Rhin dans son ensemble.

Quoi de neuf ?

Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin a été remis à jour sur la base de récentes évolutions et connaissances. Il comprend également de nouvelles mesures et des informations instructives sur d'autres espèces migratrices telles que les aloses et les lamproies. Dans sa forme actualisée, le Plan intègre désormais les **200 ha** de zones de grossissement de saumons identifiés par exemple en Suisse en 2013 dans le bassin de l'Aar et dans les affluents du haut Rhin en aval du débouché de l'Aar, ce qui porte la superficie connue des habitats salmonicoles du bassin du Rhin à un total de **1 200 ha**.

Mesures

Les principales mesures figurant dans la version actualisée du Plan directeur sont les suivantes :



- préserver, agrandir et améliorer les habitats de frai et de juvéniles ;
- rétablir la continuité vers l'amont et vers l'aval ;
- protéger les poissons migrateurs à la dévalaison comme à la montaison ;
- abaisser le nombre de prises accessoires et de captures illicites ;
- maintenir les alevinages nécessaires de soutien des espèces piscicoles menacées ;
- contrôler et évaluer les dispositifs d'aide à la migration, les mesures de lutte contre la pêche illicite et les stratégies d'alevinage.

Passé à poisson au droit du barrage de Strasbourg

© CIPR

Pour les mesures de réimplantation, l'accent est mis sur les rivières rhénanes offrant aux poissons migrateurs des frayères et des habitats de juvéniles de bonne qualité. La continuité du cours principal du Rhin doit être rétablie pour les poissons migrateurs jusqu'aux chutes du Rhin à Schaffhouse en Suisse, c'est-à-dire jusqu'à la frontière naturelle de l'aire de distribution de ces poissons.

Bilan du Plan directeur 2009

Des progrès sensibles ont été réalisés dans le domaine de la continuité des rivières et de l'accès aux habitats. Selon les dernières connaissances disponibles, environ **500** obstacles transversaux ont été rendus franchissables dans le Rhin et ses affluents. Pour le saumon, on estime à plus de **20%** les zones potentielles de frai et de grossissement à nouveau accessibles dans les affluents du Rhin grâce au démantèlement de barrages ou à la construction de passes à poissons. De nouveaux recensements sont en cours.

L'effet positif des mesures se reflète dans le nombre croissant de saumons, aloses et autres espèces migratrices remontant au stade adulte dans le bassin du Rhin. Cette tendance à la hausse apparaît également dans les chiffres de reproduction naturelle de ces poissons dans les affluents.

Néanmoins, les peuplements de plusieurs espèces migratrices importantes ne sont pas encore en équilibre naturel et des mesures d'alevinage de soutien s'imposent.

Perspectives

De nombreux axes de migration piscicole doivent être rétablis ou améliorés dans le bassin du Rhin. La restauration des fonctions écologiques des rivières permet également de renforcer la résilience du réseau hydrographique rhénan au changement climatique et à ses effets attendus sur la faune piscicole.

Le Rhin et la mer du Nord seront mieux reliés à l'avenir quand le barrage du Haringvliet situé à l'embouchure du Rhin près de Rotterdam sera partiellement ouvert à la migration piscicole, même à marée haute, à partir du 5 septembre 2018. La mise en place d'une rivière de migration piscicole, c'est-à-dire d'un corridor migratoire de plusieurs kilomètres entre la mer du Nord et l'IJsselmeer, démarrera en 2018 au niveau de la digue terminale séparant l'IJsselmeer de la mer du Nord. Après la passe à poissons de Strasbourg achevée en 2016, celle de Gerstheim rouvrira un nouveau tronçon du cours principal du Rhin à la continuité piscicole à partir de l'automne 2018. Les poissons migrateurs pourront ainsi rejoindre l'hydrosystème Elz-Dreisam, et cet accès sera encore amélioré si sont apportées par ailleurs des améliorations aux seuils fixes des festons du Rhin à Gerstheim et Rhinau. La CIPR examine et évalue actuellement des approches de solutions pour la construction de passes permettant le rétablissement écologique et durable de la migration vers l'amont sur le tronçon du Rhin compris entre les barrages de Rhinau et de Kembs près de Bâle.

Les Etats du bassin du Rhin auront dépensé plus de **627 millions d'euros** pour les mesures hydromorphologiques réalisées ou planifiées d'ici 2027 pour les poissons migrateurs.